

FEVRIER 2014

REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT



SOMMAIRE:

Déclaration liminaire :
Pages 1 à 2.

Compte-rendu du Comité
Technique avec ses différents
points débattus : pages 3 à 7.

Participants : page 8.

UGFF-CGT:

Case 542 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tel : +33(0)1 55 82 77 67
Mél : ugff@cgt.fr
Site : <http://ugff.cgt.fr>

Comité Technique du 27 février 2014

Déclaration Liminaire

Cette réunion du CT des DDI se tient après une nouvelle déclaration de la Ministre en charge de la Fonction Publique affirmant la poursuite du gel du point d'indice des agents de l'État et après les discours du Président de la République sur l'objectif phare du gouvernement : la mise en œuvre d'un « pacte de responsabilité », imposant une véritable purge budgétaire et un recul drastique des moyens alloués à l'action publique.

Aux 15 milliards d'euros de réduction de la dépense publique au titre de la loi de finances 2014, le MEDEF et le gouvernement voudraient ajouter une nouvelle ponction de plus de 50 milliards au titre des années 2015, 2016 et 2017.

Dans un tel contexte, le gouvernement entend bel et bien accentuer les processus de privatisations, d'externalisations et d'abandons de pans entiers des politiques publiques mis en œuvre par les services publics de l'État et des collectivités territoriales.

Une telle orientation signifie aussi la poursuite des plans pluriannuels de suppressions d'emplois et un refus persistant de revaloriser significativement les rémunérations, les déroulements de carrière, les conditions de vie au et hors du travail des agents.

Ces politiques se retrouvent dans les documents annuels de priorités des DDI pour l'année 2014 adressés par les ministres aux Préfets de régions (le 28 janvier pour les DDT-M) et d'ailleurs une nouvelle fois, non transmis aux organisations syndicales représentatives des personnels.

La casse des missions se poursuit et le devenir des services demeure posé. Nous dénonçons en particulier l'abandon des missions d'assistance aux collectivités locales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ce que la CGT a déjà dénoncé lors du dernier CT central des DDI alors que les besoins des collectivités notamment les plus fragiles ne sont pas pris en compte dans tous les départements.

L'arrêt des missions ADS et ATESAT est confirmé. Le document des DDT-M affiche la mise en place « d'un nouveau type de conseil au territoire, plus orienté vers l'amont, plus ciblé sur le projet et donc plus ponctuel » sans définition précise des missions et des postes confiés aux agents dans les services.

Depuis le CT des DDI du 16 janvier où des délégations d'agents des DDT-M sont venus exprimer les revendications des personnels concernés, la CGT constate que les réponses apportées restent très en-deçà des besoins exprimés et des engagements pris oralement par les ministres et le SGG, notamment sur la publication d'un arrêté global permettant à tous les agents touchés par une mobilité suite à la suppression de leur mission, de percevoir une prime de restructuration, y compris quand son site de travail n'est pas fermé.

Pouvez-vous aujourd'hui, nous dire si un arbitrage a eu lieu au niveau interministériel sur ce point ?

Les missions de contrôle et d'inspection sont également fortement impactées par les désorganisations administratives et les suppressions d'emploi.

Pour la CGT, il est indispensable d'imposer d'autres choix pour les services territoriaux de l'Etat en région et dans les départements :

- Faire des services publics de véritables outils au service de la satisfaction des besoins, de la redistribution des richesses, d'une nouvelle logique de développement.
- Procéder aux créations d'emplois indispensables à la mise en œuvre de l'intégralité des missions.
- Augmenter immédiatement la valeur du point de l'indice, rattraper les pertes de pouvoir d'achat, assurer à toutes et à tous de véritables déroulements et débouchés de carrières.
- Améliorer significativement les droits et les garanties des agents : statut général des fonctionnaires, statuts particuliers, action sociale, conditions de travail, protection sociale obligatoire et complémentaire.

A l'opposé des politiques d'austérité à l'œuvre, la CGT entend aussi imposer une véritable réforme fiscale, la création d'un pôle financier public ou encore une autre politique monétaire et du crédit afin d'assurer des modalités de financement pérennes de l'action publique.

C'est pourquoi avec les organisations syndicales interprofessionnelles et de la fonction publique FO, FSU, Solidaires, **la CGT appelle les personnels à se mobiliser, sur l'ensemble du territoire, par la grève, lors de la journée nationale interprofessionnelle du 18 mars 2014.**



LE 18 MARS 2014

**TOUTES LES RAISONS DE
REVENDIQUER**



DDI : De la priorisation aux abandons de missions

Depuis deux ans, les ministères ont dû conduire un exercice de priorisation des missions exercées dans les DDI.

Après avoir prétendu que cette priorisation, couplée à une utilisation optimisée des moyens, pourrait répondre aux besoins de service public, aujourd'hui le SGG ne peut plus masquer la situation et critique clairement les ministères qui, dans leur lettre de cadrage ont été « *réticents devant la décision* ». Il s'est exprimé plus clairement encore sur les choix nécessaires entre les missions qui doivent être maintenues et celles qui doivent être abandonnées, précisant que les documents annuels de priorités adressés aux préfets de région le 28 janvier 2014 «gagneraient à être revus».

Il est évident que les 50 milliards d'euros, il va falloir les chercher !

La CGT a rappelé que des missions d'intérêt national s'imposent aux services , Il en est, notamment, de certaines obligations de contrôle et d'inspection comme de mise en œuvre de directives communautaires (dont la directive-cadre sur l'eau et la directive-cadre stratégie sur le milieu marin,...) qui ne sont plus ou ne seront plus assurées sauf à sacrifier l'ensemble des autres missions.

Les conséquences de telles politiques se traduisent par la dégradation des conditions de vie dans et hors travail : incertitude sur le devenir des missions et de leur propre poste de travail, perte de sens, fermeture de site,...

👉 Bilan social 2012

Il fait le point sur l'hémorragie des emplois, le vieillissement des personnels, toutes choses que la CGT n'a cessé de dénoncer. Il montre une féminisation importante de la catégorie C. on est très loin de l'égalité F/H! A l'évidence les choses n'ont qu'empiré en 2013.

Le SGG ne peut que reconnaître les pertes majeures d'effectif dans les DDI.

La CGT a revendiqué :

- des créations d'emploi à la hauteur des besoins avec une gestion prévisionnel des emplois,
- un plan de requalification des emplois dans les services, de C en B et de B en A.

Dans le débat, la CGT a dénoncé les propos du représentant de la DGAFP qui conditionne tous les travaux de requalification aux dossiers en cours sur les carrières, dans un cadre qui remet en cause les catégories et se projette ouvertement et sans complexe dans une fonction publique de métiers, remise en cause affichée du Statut Général !

Sur les questions relatives à l'Hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, la CGT s'étonne que 52% des directions départementales (123 sur 238) s'abstiennent ou se permettent de s'abstenir de répondre à l'enquête menée en 2013...

👉 Formation

Il est réaffirmé que si la formation transversale est interministérielle, la formation « métiers » est du ressort des ministères. Pour autant, les travaux en cours montrent la difficulté de différencier de manière étanche ces deux approches.

Pour la CGT, la formation est importante également pour les agents. En effet, si la formation est au service de l'exercice des missions, il n'est pas acceptable que pour des questions de contrainte budgétaire ou d'effectifs en baisse, la formation ne soit plus délivrée que dans une approche immédiatement utilitaire. La formation doit être aussi au service des personnels pour leur déroulement de carrière (développement des qualifications, concours, ...). Enfin les frais de déplacement, la faiblesse des remboursements constituent pour les personnels un blocage supplémentaire.

La CGT a par ailleurs dénoncé les velléités d'imposer l'accès à la formation après un filtrage bloquant des demandes locales des agents. En procédant ainsi, les agents à qui des formations sont refusées ne peuvent exercer leur droit de recours auprès des CAP compétentes !

👉 Santé et sécurité au travail

Le point sera développé lors du CT spécifique du 17 avril.

Intervention de la CGT

Monsieur le Président,

Comme vous le savez et la CGT vous a interpellé, à plusieurs reprises, sur ce sujet, les conditions de travail des personnels qui travaillent dans les DDI ne cessent de se dégrader et génèrent un malaise, un stress et une souffrance au travail de plus en plus sensible.

La CGT souhaite vous entendre sur vos intentions s'agissant de la politique que vous comptez mettre en oeuvre afin de créer les conditions d'une amélioration significative des conditions de travail, dans toutes leurs dimensions, y compris mais pas seulement s'agissant de la prévention des risques psychosociaux.

Comme vous le savez également, pour la CGT, il ne saurait y avoir dissociation des décisions à prendre concernant les conditions de travail de celles à prendre s'agissant de l'avenir des missions, de leurs conditions d'exercice, des moyens devant être alloués à leur bon accomplissement dont les emplois, la revalorisation des rémunérations versées, le respect et l'amélioration des droits et des garanties collectives.

Pour le comité technique de ce jour et dans l'attente d'une discussion précise et approfondie le 17 avril prochain, la CGT souhaite :

- Qu'un véritable état des lieux contradictoire soit mené dans les CHS CT locaux qui doivent donc faire l'objet d'une saisine systématique afin de préparer nos travaux.
- Que vous nous communiquiez une synthèse des contenus des procès verbaux établis dans les CHS CT locaux.

Pourriez-vous nous préciser qui s'occupe de la réalisation d'un tel travail dans vos services.

Êtes-vous en mesure de nous indiquer la réalité des réunions des CHS CT locaux ? A cet égard, nous nous étonnons, pour ne donner ici qu'un seul exemple, que la DDPP de Paris ait tenu son premier CHS CT en décembre 2013 !

- Que les conditions d'une expertise externe, financée par vos soins, soit rapidement mise à l'étude, y compris dans la perspective de débouchés sur des préconisations concrètes et opposables à mettre en oeuvre par les ministères dont nous rappelons la responsabilité d'employeurs en tant que porteurs des emplois.

Comme vous l'aurez compris, pour la CGT, il y a besoin de se mettre d'accord sur une méthode de travail qui serait la suivante :

- Une première phase d'élaboration d'un diagnostic.
- Une deuxième phase de construction de préconisations.

La CGT souhaite illustrer la dégradation des conditions de travail au travers des difficultés rencontrées par les agents à la DDT du Lot :

- rupture du dialogue social suite à l'absence d'information correcte des agents depuis plusieurs années, et en particulier avec la fermeture de certains services,
- absence de médecine de prévention,
- risques de dépressions ou de violences pointées par la psychologue du travail suite à des entretiens réalisés avec les agents.

La situation de la DDT du Lot montre l'urgence d'apporter des réponses aux agents.

Elle montre plus largement l'importance des décisions à prendre dans toutes les DDI au sujet des conditions de travail.

La CGT ne se limite pas à la prévention des risques psycho sociaux sans examiner les conditions de travail dans leur globalité et toutes les causes de leur dégradation.

Point à la demande de la CGT

La CGT a interpellé le SGG sur la tentative de déclinaison locale de directives du ministère de l'Agriculture touchant à la déontologie. Ainsi dans le département de la Vienne, les agents ont été informés qu'ils auraient à répondre, lors de leur entretien d'évaluation à des questions touchant y compris à leurs choix religieux ou leur appartenance politique ! Rien de moins ! Face à la levée de boucliers des personnels et des organisations syndicales, l'administration à l'origine de la démarche de déontologie a dû retirer sa circulaire.

La CGT a rappelé le caractère anticonstitutionnel et anti statutaire de telles mesures.

Elle a souligné que les questions déontologiques liées à l'exercice de certaines missions sont de tous temps intégrées à la formation initiale, au statut, avec le principe de responsabilité et au savoir-faire des personnels concernés.

La multiplication des guides de déontologie vise à se substituer aux garanties et obligations statutaires. Elle vient suppléer les insuffisances d'implication et de maîtrise dans l'exercice concret des missions par les hiérarchies locales.

SIDSIC

A la demande des organisations syndicales, une réunion avec la DISIC sera convoquée pour traiter des difficultés rencontrées par les personnels concernés (astreintes notamment,...).

Elections du 4 décembre 2014

Après plusieurs réunions de travail, le CT avait à définir le nombre de sièges au comité technique local, répartis en fonction des effectifs dans chaque DDI. **La proposition portée conjointement par la CGT-FO et UNSA a été retenue.**

Effectifs au 31/12/2013		Repartition des DDI par seuil d'effectif					
Nombre de représentants titulaires du personnel aux CT des DDI en fonction de l'effectif (SEUILS PROPOSES PAR CGT-FO-UNSA)		DDCS	DDCSPP	DDPP	DDT	DDTM	Total DDI par seuil d'effectifs
0 à 100 agents	4	46	38	39	1	0	124
de 101 à 150 agents	5	3	7	8	9	0	27
de 151 à 200 agents	6	1	0	2	32	6	41
de 201 à 250 agents	7	0	0	1	17	4	22
de 251 à 300 agents	8	0	1	0	5	3	9
de 301 à 400 agents	9	0	0	0	2	10	12
Plus de 400 agents	10	0	0	0	0	3	3
							238

Le vote sur sigle est retenu pour tous les services inférieurs à 100 électeurs. Toutes les autres DDI désigneront leurs représentants par un vote sur liste.

DDI	N°département	Inscrits 2010	Nbre de repres. pers. 2010	effectifs au 31/12/2013	Nbre indicatif de repres. pers. (seuils 2010)	Nbre indicatif de repres. pers. (seuils proposés CGT FO-UNSA)	Variation des effectifs 2013/2010	Variation %
DDCS	01	45	4	40	4	4	-5	-11,1%
DDPP	01	70	6	64	4	4	-6	-8,6%
DDT	01	278	8	194	8	6	-84	-30,2%
DDCS	02	44	4	39	4	4	-5	-11,4%
DDPP	02	53	4	51	4	4	-2	-3,8%
DDT	02	341	10	198	8	6	-143	-41,9%
DDCSPP	03	116	6	110	6	5	-6	-5,2%
DDT	03	279	8	172	8	6	-107	-38,4%
DDCSPP	04	61	4	64	4	4	3	4,9%
DDT	04	211	8	130	6	5	-81	-38,4%
DDCSPP	05	77	6	59	4	4	-18	-23,4%
DDT	05	230	8	122	6	5	-108	-47,0%
DDCS	06	77	6	63	4	4	-14	-18,2%
DDPP	06	82	6	59	4	4	-23	-28,0%
DDTM	06	414	10	249	8	7	-165	-39,9%
DDCSPP	07	75	6	70	4	4	-5	-6,7%
DDT	07	236	8	177	8	6	-59	-25,0%
DDCSPP	08	76	6	61	4	4	-15	-19,7%
DDT	08	237	8	155	8	6	-82	-34,6%
DDCSPP	09	68	4	58	4	4	-10	-14,7%
DDT	09	206	8	137	6	5	-69	-33,5%
DDT	10	191	8	153	8	6	-38	-19,9%
DDCSPP	10	66	4	69	4	4	3	4,5%
DDCSPP	11	86	6	74	6	4	-12	-14,0%
DDTM	11	296	8	199	8	6	-97	-32,8%
DDCSPP	12	124	6	113	6	5	-11	-8,9%
DDT	12	263	8	207	8	7	-56	-21,3%
DDCS	13	124	6	124	6	5	0	0,0%
DDPP	13	152	8	105	6	5	-47	-30,9%
DDTM	13	501	10	318	10	9	-183	-36,5%
DDCS	14	47	4	50	4	4	3	6,4%
DDPP	14	91	6	83	6	4	-8	-8,8%
DDTM	14	300	8	248	8	7	-52	-17,3%
DDCSPP	15	81	6	75	6	4	-6	-7,4%
DDT	15	183	8	139	6	5	-44	-24,0%
DDCSPP	16	93	6	89	6	4	-4	-4,3%
DDT	16	322	10	186	8	6	-136	-42,2%
DDCS	17	52	4	54	4	4	2	3,8%
DDTM	17	506	10	318	10	9	-188	-37,2%
DDPP	17	73	6	65	4	4	-8	-11,0%
DDCSPP	18	78	6	70	4	4	-8	-10,3%
DDT	18	295	8	155	8	6	-140	-47,5%
DDCSPP	19	93	6	92	6	4	-1	-1,1%
DDT	19	274	8	167	8	6	-107	-39,1%
DDCS	21	49	4	48	4	4	-1	-2,0%
DDPP	21	63	4	67	4	4	4	6,3%
DDT	21	512	10	203	8	7	-309	-60,4%
DDCS	22	44	4	46	4	4	2	4,5%
DDPP	22	228	8	215	8	7	-13	-5,7%
DDTM	22	504	10	344	10	9	-160	-31,7%
DDCSPP	23	59	4	44	4	4	-15	-25,4%
DDT	23	198	8	121	6	5	-77	-38,9%

DDI	N°département	Inscrits 2010	Nbre de repres. pers. 2010	effectifs au 31/12/2013	Nbre indicatif de repres. pers. (seuils 2010)	Nbre indicatif de repres. pers. (seuils proposés CGT FO-UNSA)	Variation des effectifs 2013/2010	Variation %
DDCSPP	24	128	6	120	6	5	-8	-6,3%
DDT	24	268	8	213	8	7	-55	-20,5%
DDCSPP	25	88	6	83	6	4	-5	-5,7%
DDT	25	251	8	191	8	6	-60	-23,9%
DDCS	26	47	4	45	4	4	-2	-4,3%
DDPP	26	66	4	68	4	4	2	3,0%
DDT	26	292	8	192	8	6	-100	-34,2%
DDCS	27	42	4	46	4	4	4	9,5%
DDPP	27	56	4	50	4	4	-6	-10,7%
DDTM	27	313	10	173	8	6	-140	-44,7%
DDCSPP	28	78	6	69	4	4	-9	-11,5%
DDT	28	257	8	152	8	6	-105	-40,9%
DDCS	29	64	4	67	4	4	3	4,7%
DDPP	29	215	8	189	8	6	-26	-12,1%
DDTM	29	564	10	432	10	10	-132	-23,4%
DDTM	30	375	10	220	8	7	-155	-41,3%
DDCS	30	57	4	57	4	4	0	0,0%
DDPP	30	59	4	52	4	4	-7	-11,9%
DDCS	31	65	4	67	4	4	2	3,1%
DDPP	31	77	6	76	6	4	-1	-1,3%
DDT	31	527	10	274	8	8	-253	-48,0%
DDCSPP	32	88	6	73	6	4	-15	-17,0%
DDT	32	257	8	163	8	6	-94	-36,6%
DDCS	33	83	6	80	6	4	-3	-3,6%
DDPP	33	93	6	81	6	4	-12	-12,9%
DDTM	33	583	10	351	10	9	-232	-39,8%
DDCS	34	77	6	68	4	4	-9	-11,7%
DDPP	34	64	4	57	4	4	-7	-10,9%
DDTM	34	380	10	283	8	8	-97	-25,5%
DDCSPP	35	269	8	259	8	8	-10	-3,7%
DDTM	35	588	10	314	10	9	-274	-46,6%
DDCSPP	36	73	6	70	4	4	-3	-4,1%
DDT	36	289	8	165	8	6	-124	-42,9%
DDCS	37	55	4	46	4	4	-9	-16,4%
DDPP	37	49	4	42	4	4	-7	-14,3%
DDT	37	331	10	219	8	7	-112	-33,8%
DDCS	38	92	6	84	6	4	-8	-8,7%
DDPP	38	96	6	92	6	4	-4	-4,2%
DDT	38	503	10	314	10	9	-189	-37,6%
DDCSPP	39	62	4	62	4	4	0	0,0%
DDT	39	283	8	175	8	6	-108	-38,2%
DDCSPP	40	110	6	105	6	5	-5	-4,5%
DDTM	40	299	8	190	8	6	-109	-36,5%
DDCSPP	41	85	6	76	6	4	-9	-10,6%
DDT	41	225	8	164	8	6	-61	-27,1%
DDPP	42	119	6	100	6	4	-19	-16,0%
DDT	42	304	10	222	8	7	-82	-27,0%
DDCS	42	67	4	55	4	4	-12	-17,9%
DDCSPP	43	78	6	72	6	4	-6	-7,7%
DDT	43	196	8	157	8	6	-39	-19,9%
DDCS	44	73	6	75	6	4	2	2,7%
DDPP	44	119	6	101	6	5	-18	-15,1%

DDI	N°département	Inscrits 2010	Nbre de repres. pers. 2010	effectifs au 31/12/2013	Nbre indicatif de repres. pers. (seuils 2010)	Nbre indicatif de repres. pers. (seuils proposés CGT FO-UNSA)	Variation des effectifs 2013/2010	Variation %
DDTM	44	529	10	346	10	9	-183	-34,6%
DDCS	45	53	4	52	4	4	-1	-1,9%
DDPP	45	66	4	63	4	4	-3	-4,5%
DDT	45	289	8	213	8	7	-76	-26,3%
DDT	46	241	8	153	8	6	-88	-36,5%
DDCSPP	46	78	6	70	4	4	-8	-10,3%
DDT	47	248	8	170	8	6	-78	-31,5%
DDCSPP	47	79	6	81	6	4	2	2,5%
DDCSPP	48	66	4	58	4	4	-8	-12,1%
DDT	48	162	8	136	6	5	-26	-16,0%
DDCS	49	61	4	57	4	4	-4	-6,6%
DDPP	49	104	6	93	6	4	-11	-10,6%
DDT	49	402	10	254	8	8	-148	-36,8%
DDCS	50	36	4	45	4	4	9	25,0%
DDPP	50	95	6	93	6	4	-2	-2,1%
DDTM	50	463	10	306	10	9	-157	-33,9%
DDCSPP	51	85	6	88	6	4	3	3,5%
DDT	51	253	8	199	8	6	-54	-21,3%
DDCSPP	52	63	4	54	4	4	-9	-14,3%
DDT	52	298	8	125	6	5	-173	-58,1%
DDCSPP	53	119	6	115	6	5	-4	-3,4%
DDT	53	225	8	168	8	6	-57	-25,3%
DDCS	54	49	4	53	4	4	4	8,2%
DDPP	54	46	4	40	4	4	-6	-13,0%
DDT	54	387	10	212	8	7	-175	-45,2%
DDCSPP	55	60	4	54	4	4	-6	-10,0%
DDT	55	208	8	142	6	5	-66	-31,7%
DDCS	56	54	4	50	4	4	-4	-7,4%
DDPP	56	186	8	163	8	6	-23	-12,4%
DDTM	56	538	10	358	10	9	-180	-33,5%
DDCS	57	65	4	63	4	4	-2	-3,1%
DDT	57	398	10	224	8	7	-174	-43,7%
DDPP	57	79	6	75	6	4	-4	-5,1%
DDCSPP	58	63	4	66	4	4	3	4,8%
DDT	58	597	10	166	8	6	-431	-72,2%
DDCS	59	137	6	157	8	6	20	14,6%
DDPP	59	149	6	142	6	5	-7	-4,7%
DDTM	59	736	10	495	10	10	-241	-32,7%
DDCS	60	52	4	62	4	4	10	19,2%
DDT	60	402	10	262	8	8	-140	-34,8%
DDPP	60	58	4	59	4	4	1	1,7%
DDT	61	223	8	178	8	6	-45	-20,2%
DDCSPP	61	98	6	92	6	4	-6	-6,1%
DDPP	62	125	6	99	6	4	-26	-20,8%
DDCS	62	82	6	86	6	4	4	4,9%
DDTM	62	720	10	499	10	10	-221	-30,7%
DDCS	63	37	4	40	4	4	3	8,1%
DDPP	63	98	6	79	6	4	-19	-19,4%
DDT	63	385	10	223	8	7	-162	-42,1%
DDCS	64	52	4	51	4	4	-1	-1,9%
DDPP	64	117	6	102	6	5	-15	-12,8%
DDTM	64	446	10	271	8	8	-175	-39,2%

DDI	N°département	Inscrits 2010	Nbre de repres. pers. 2010	effectifs au 31/12/2013	Nbre indicatif de repres. pers. (seuils 2010)	Nbre indicatif de repres. pers. (seuils proposés CGT FO-UNSA)	Variation des effectifs 2013/2010	Variation %
DDCSPP	65	91	6	77	6	4	-14	-15,4%
DDT	65	322	10	172	8	6	-150	-46,6%
DDCS	66	42	4	39	4	4	-3	-7,1%
DDPP	66	42	4	40	4	4	-2	-4,8%
DDTM	66	371	10	221	8	7	-150	-40,4%
DDCS	67	60	4	68	4	4	8	13,3%
DDPP	67	78	6	68	4	4	-10	-12,8%
DDT	67	282	8	229	8	7	-53	-18,8%
DDCSPP	68	95	6	89	6	4	-6	-6,3%
DDT	68	367	10	234	8	7	-133	-36,2%
DDCS	69	115	6	118	6	5	3	2,6%
DDPP	69	116	6	104	6	5	-12	-10,3%
DDT	69	404	10	293	8	8	-111	-27,5%
DDCSPP	70	66	4	59	4	4	-7	-10,6%
DDT	70	262	8	151	8	6	-111	-42,4%
DDCS	71	42	4	44	4	4	2	4,8%
DDPP	71	82	6	75	6	4	-7	-8,5%
DDT	71	386	10	241	8	7	-145	-37,6%
DDCS	72	45	4	45	4	4	0	0,0%
DDPP	72	104	6	111	6	5	7	6,7%
DDT	72	291	8	200	8	6	-91	-31,3%
DDCSPP	73	103	6	98	6	4	-5	-4,9%
DDT	73	295	8	210	8	7	-85	-28,8%
DDCS	74	73	6	69	4	4	-4	-5,5%
DDPP	74	66	4	64	4	4	-2	-3,0%
DDT	74	392	10	224	8	7	-168	-42,9%
DDCS	75	82	6	103	6	5	21	25,6%
DDPP	75	182	8	107	6	5	-75	-41,2%
DDCS	76	60	4	69	4	4	9	15,0%
DDPP	76	100	6	76	6	4	-24	-24,0%
DDTM	76	479	10	343	10	9	-136	-28,4%
DDPP	77	69	4	69	4	4	0	0,0%
DDCS	77	86	6	81	6	4	-5	-5,8%
DDT	77	503	10	313	10	9	-190	-37,8%
DDPP	78	84	6	75	6	4	-9	-10,7%
DDCS	78	93	6	91	6	4	-2	-2,2%
DDT	78	378	10	254	8	8	-124	-32,8%
DDCSPP	79	146	6	135	6	5	-11	-7,5%
DDT	79	298	8	212	8	7	-86	-28,9%
DDCS	80	51	4	47	4	4	-4	-7,8%
DDTM	80	247	8	196	8	6	-51	-20,6%
DDPP	80	53	4	47	4	4	-6	-11,3%
DDCSPP	81	109	6	113	6	5	4	3,7%
DDT	81	297	8	193	8	6	-104	-35,0%
DDCSPP	82	71	6	64	4	4	-7	-9,9%
DDT	82	219	8	172	8	6	-47	-21,5%
DDCS	83	68	4	66	4	4	-2	-2,9%
DDPP	83	63	4	54	4	4	-9	-14,3%
DDTM	83	410	10	300	8	8	-110	-26,8%
DDCS	84	59	4	56	4	4	-3	-5,1%
DDPP	84	63	4	54	4	4	-9	-14,3%
DDT	84	290	8	202	8	7	-88	-30,3%
DDPP	85	138	6	126	6	5	-12	-8,7%

DDI	N°département	Inscrits 2010	Nbre de repres. pers. 2010	effectifs au 31/12/2013	Nbre indicatif de repres. pers. (seuils 2010)	Nbre indicatif de repres. pers. (seuils proposés CGTRO-UNSA)	Variation des effectifs 2013/2010	Variation %
DDTM	85	403	10	305	10	9	-98	-24,3%
DDCS	85	48	4	46	4	4	-2	-4,2%
DDCS	86	34	4	39	4	4	5	14,7%
DDPP	86	69	4	58	4	4	-11	-15,9%
DDT	86	256	8	166	8	6	-90	-35,2%
DDCSPP	87	100	6	96	6	4	-4	-4,0%
DDT	87	238	8	140	6	5	-98	-41,2%
DDCSPP	88	76	6	74	6	4	-2	-2,6%
DDT	88	303	10	178	8	6	-125	-41,3%
DDCSPP	89	67	4	70	4	4	3	4,5%
DDT	89	238	8	166	8	6	-72	-30,3%
DDCSPP	90	35	4	42	4	4	7	20,0%
DDT	90	106	6	81	6	4	-25	-23,6%
DDCS	91	76	6	84	6	4	8	10,5%
DDT	91	319	10	210	8	7	-109	-34,2%
DDPP	91	63	4	59	4	4	-4	-6,3%
DDCS	92	65	4	72	6	4	7	10,8%
DDPP	92	73	6	61	4	4	-12	-16,4%
DDCS	93	84	6	88	6	4	4	4,8%
DDPP	93	99	6	73	6	4	-26	-26,3%
DDCS	94	60	4	64	4	4	4	6,7%
DDPP	94	95	6	74	6	4	-21	-22,1%
DDCS	95	85	6	85	6	4	0	0,0%
DDPP	95	63	4	52	4	4	-11	-17,5%
DDT	95	294	8	198	8	6	-96	-32,7%
DDCSPP	2A	59	4	59	4	4	0	0,0%
DDTM	2A	220	8	156	8	6	-64	-29,1%
DDCSPP	2B	72	6	63	4	4	-9	-12,5%
DDTM	2B	222	8	181	8	6	-41	-18,5%
TOTAL		42 977		31 167			-11 810	-27,5%

Le tableau ci-dessus précise le nombre de sièges à pourvoir pour chaque DDI.

Pour la CGT ont participé à cette réunion :

Pour le METL/MEDDE :

**Willy Garing,
Patrick Hallinger,
Didier Horeau,
Jocelyne Pelé,
Janine Achard.**

**Pour la Cohésion sociale, la jeunesse et les sports :
Dominique Panico-Mialon**

Pour la CCRF :

Evelyne Wichegrod

Pour les Affaires maritimes :

Nicolas Mayer

Pour l'Agriculture :

Muriel Filippi

Pour les Préfectures :

David Lecocq

